Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier

Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse

Band: - (1932-1933)

Heft: 23-24

Rubrik: Association des Loueurs de films en Suisse : assemblée du 15 septembre 1932

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Association des loueurs de films en Suisse

Assemblée du 15 septembre 1932

Cette assemblée, convoquée pour 14 h. 30, à la Brasserie Centrale, à Genève, portait à l'ordre du jour : 1. Affaire Interna, La Chaux-de-Fonds ; 2. Divers.

L'assemblée fut ouverte à 14 h. 45, sous la présidence de M. le Dr Egghard, président.

Les maisons suivantes sont présentes ou représentées : Eos-films, Etna, Pathé, Fox, Radio Ciné, Agence suisse du Cinéma, Osso, Exclusivités Lansac, Unartisco, Elite films, Cinévox, J. Haïk, Les Grandes Productions Linder, Syndikat films, Dubois films, Bourquin films, M. G. M., Uty et Interna films.

L'affaire de La Chaux-de-Fonds étant connue de chacun, il est donné un aperçu de ce différend.

M. Stoehr, représentant la maison Interna films, en un exposé détaillé, rappelant l'affaire dès son début, situe le débat sur son véritable plan. Il conclut à la caducité de la convention liant les deux Associations.

Après un échange de vues entre le Comité et le représentant de la maison Interna, une commission de deux membres est désignée en la personne de MM. Laubacher et Vassali, chargés d'étudier ce litige avec les représentants désignés par l'Association des Exploitants.

Les Loueurs se plaignent que, d'une façon générale, les membres de l'Association des Exploitants n'observent pas l'article 7 de la convention et des difficultés que chacun rencontre à rentrer dans son argent. En effet, ce qui a influencé l'acceptation de la dite convention au sein des Loueurs, c'était précisément l'article 7, qui prévoyait un paiement dans les sept jours de la part de l'Exploitant. Or, cette mesure est loin d'être respectée.

L'assemblée décide à l'unanimité de demander à l'Association des Exploitants de faire tenir l'engagement pris à l'article 7 de la dite convention. Ses membres devront mettre leurs comptes en ordre avec les maisons de location d'ici trois semaines, faute de quoi des mesures devront être envisagées.

La question de l'inscription obligatoire au Registre du Commerce soulève cette fois une controverse assez vive, deux membres de l'Association n'étant pas encore inscrits.

C'est dans une atmosphère quelque peu surexcitée que l'Assemblée décide de tenir sa prochaine réunion à Berne, le 11 octobre, où elle prendra connaissance de la réponse de l'Association des Exploitants et où les membres décideront, en cas de non satisfaction, des mesures à prendre. Sera-ce la fin de la convention ? Cette dernière a ses partisans comme ses adversaires. Qui l'emportera ? Le 11 octobre, nous serons fixés.

Intérim.

† Edouard Moré

Il quittait son domicile, ce vendredi soir 16 septembre, pour aller à l'« Apollo », où l'appelaient ses nombreuses charges professionnelles, lorsque... la sinistre passante le heurta. Il s'affaissa. La mort avait fait son œuvre ; une embolie l'avait emporté.

Nous ne rappellerons ici que pour mémoire sa déjà longue carrière au service du cinéma :

Après avoir quitté le secrétariat de police genevoise, en 1909, il fut nommé inspecteur à la Compagnie générale du cinématographe, puis devint, par la suite, directeur des établissements de cette compagnie. On le retrouve bientôt directeur-propriétaire du «Colisée». Ce dernier établissement cédé à M. Hofmann, M. Moré se voit chargé, par M. Lansac, des destinées du « Caméo ». Des Rues-Basses, il saute à la place du Cirque, à l'« Apollo », lui le déjà vieux routier du cinéma, aux côtés de M. Huboux.

M. Edouard Moré revient à l'« Alhambra », rédige pour le compte de M. Lansac les communiqués à la presse, se charge de mainte activité. Et comme l'histoire se répète, le voici de retour à l'« Apollo » depuis quelque six mois...

Non dépourvu d'enthousiasme, et certainement pas blasé, il s'enflammait pour certains films — ininflammables — grimpait alors à la cabine sonore, donnait des ordres : « Plus fort ! pianissimo ! » tout comme un capitaine... d'orchestre. Dans ses communiqués publicitaires, il aimait à exploiter la veine amoureuse, assurant que le lecteur « aime ça ». La vie est brève ; ses amis et connaissances ne reverront plus celui qu'un confrère avait baptisé « l'homme au large chapeau ». Que sa famille trouve ici, au nom de *L'Effort Cinégraphique Suisse*, l'expression de sa sympathie émue et de ses condoléances.

La composition d'un programme

Il est évident qu'au cours des cinq dernières années, l'éducation des directeurs de cinémas s'est faite, qu'ils ont peu à peu pris conscience des vœux du public ; les directeurs, maintenant, se méfient davantage de leur propre jugement pour le choix des films, ne suivent plus aveuglément les conseils de leur épouse ou du cousin Eusèbe.

Tout de même, il y a encore des améliorations à apporter dans la composition des programmes, et nous avons reçu assez souvent les confidences des spectateurs pour nous rallier à l'opinion qu'exprimait récemment notre bon confrère P.-A. Harlé, dans la « Cinématographie Française »:

« S'il y a crise, c'est le moment ou jamais de soigner le détail des spectacles que nous offrons au public. »

Il faut surtout soigner les premières parties qui, composées la plupart du temps d'une documentation, des actualités, d'un dessin animé, présentent un certain décousu, ne forment pas un ensemble suffisamment homogène pour mettre le spectateur dans le meilleur état d'esprit pour apprécier au mieux le grand film, le morceau de résistance. Comme le faisait très justement remarquer M. Harlé, les petits films, les sketches sont souvent insuffisants, ils lassent les spectateurs ; comme, d'autre part, ils sont édités en nombre réduit, le choix est difficile et, par la force des choses, le directeur prend n'importe quoi, comptant sur le grand film pour assurer le succès.

L'ouverture de la nouvelle saison cinématographique devrait coïncider avec un effort sérieux pour l'amélioration des programmes dans leur ensemble : les recettes s'en ressentiraient certainement.

* * *

Lorsque, dans un théâtre, le lever du rideau est de bonne venue, on constate dans l'entr'acte qui précède la grande pièce, un joyeux brouhaha ; les spectateurs échangent leurs impressions, ils grondent joyeusement les retardataires: « Vous avez eu tort, mon cher, ce petit acte était charmant ». Les visages sont animés, toute maussaderie a disparu, la salle vibre en un gai bourdonnement et, lorsque les trois coups sont frappés, on se rassied dans de bonnes dispositions pour le reste de la soirée. Il y a là un élément psychologique que les vieux routiers du théâtre se gardent bien de négliger. Au cinéma, on devrait d'autant plus en faire état que la salle obscure est plus froide, moins apte à assurer la communication entre les spectateurs, qu'il est plus difficile qu'au théâtre de les galvaniser, de provoquer leurs réactions. Le jour où le cinéma réussira à provoquer, comme au théâtre, le rire et les applaudissements, il aura gagné une grosse partie.

Evidemment, certains établissements, en adjoignant au spectacle cinématographique une attraction de music-hall, réussissent à tourner la difficulté. Encore faut-il que l'attraction en question soit de premier ordre et seuls les établissements de première catégorie peuvent s'offrir le luxe d'enrichir leur programme de ce coûteux supplément : c'est donc dans la matière cinématographique que la grande majorité des salles doivent rechercher ce qui contribuera à « doper » le spectateur.